



L'agglomération grenobloise évalue l'effet des actions culturelles sur l'insertion des publics

Dans le cadre de l'évaluation du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération grenobloise (la Métro), « la culture comme outil d'insertion » est l'un des cinq sujets choisis par le comité de pilotage pour son évaluation continue. Hélène Clot, chargée de mission évaluation-observation au sein de la direction des politiques urbaines de la Métro, nous présente la démarche participative adaptée et ses principaux résultats, en insistant sur les effets des actions culturelles sur les publics concernés.

retenu parce qu'il concerne quelques actions récurrentes de la politique de la ville, ce sujet permet aussi de se pencher sur des actions contribuant de manière indirecte à l'insertion professionnelle, à une période où sont valorisés les parcours rapides vers l'emploi.

UNE ÉVALUATION PLURALISTE ET PARTICIPATIVE

La méthode d'évaluation animée par le cabinet Argos a le mérite de **donner la parole à toutes les parties prenantes** : elle est pilotée par une instance d'évaluation pluraliste composée d'élus, de techniciens et de « bénéficiaires » : quinze à vingt personnes s'engagent pour trois réunions animées par les consultants. Pour produire le jugement évaluatif, l'évaluation s'appuie à la fois sur des données physico-financières issues de la programmation du Contrat urbain, mais aussi et surtout sur l'expérience des participants et l'audition de témoignages, d'actions repérées comme significatives. Sur ce sujet, plus que sur d'autres, les usagers ont été à la fois nombreux, assidus et très participatifs dans les travaux de l'instance. Sans doute faut-il voir là l'un des premiers impacts positifs des actions culturelles : les « solexiniens » (adhérents de l'association de solidarité et création culturelle Solexine) et les « mange-cafards » (acteurs de la compagnie de théâtre-action du même nom), ayant tous pratiqué le théâtre, sont à l'aise avec la prise de parole en public et le fait de parler de soi.

LES EFFETS MOBILISATEURS DES ACTIONS CULTURELLES...

Trois questions ont été posées à l'instance d'évaluation. La première portait directement sur les effets des actions culturelles sur l'insertion des personnes. La question sous-jacente était celle de l'insertion professionnelle : même si certains membres de l'instance ont pu témoigner d'un accès à l'emploi au cours d'une activité théâtre, aucun n'a pu, bien entendu, retracer de relation de cause à effet entre culture et emploi. Par contre, des effets sont clairement perçus en termes de **mobilisation personnelle**, d'**acquisition**

de compétences (prise de parole, savoir-être en public...), mais aussi plus largement d'**insertion sociale** voire d'inscription dans la société. Une spécificité culturelle a été repérée par rapport à des modules d'insertion plus classiques : les activités qui s'appuient sur l'art ne sont pas définies *a priori*. Elles partent des gens, de ce qu'ils sont, de là où ils en sont, et se définissent en marchant. Mieux : les difficultés des uns ou des autres peuvent même être tournées en ressources pour l'ensemble du groupe.

Car l'autre plus-value tourne autour de la dimension collective de l'activité culturelle : la création et la progression de groupe permet de **dépasser les difficultés individuelles**. Avec une conscience des limites dues à cet « entre-soi » (on est capable de choses à l'intérieur du groupe, mais au-delà, ces compétences ou savoir-être ne semblent pas mobilisables) qui doivent pouvoir être dépassées par un cadre dynamique.

... SONT-ILS MESURABLES ?

La seconde question tournait autour de la mesure de ces effets. Sur ce point, l'avis de l'instance a été très clair : à chacun son métier. On ne peut pas demander à un animateur ou à un artiste de mesurer des effets en matière d'insertion professionnelle ou sociale. **C'est au prescripteur de repérer des évolutions** sur les points qui l'ont poussé à inscrire la personne dans une action culturelle. C'est notamment le cas pour les actions théâtre ou écriture, prescrites par les missions locales ou les référents Plie (Plan local d'insertion par l'économie). Par contre, les effets culturels et d'insertion ne sont pas antagonistes : si la sculpture est ratée, si personne ne vient applaudir la pièce de théâtre, les conséquences seront fortes sur la confiance en eux des participants. L'exigence de qualité culturelle est donc partie intégrante du résultat final.

La dernière question portait justement sur le partenariat entre les acteurs du champ culturel et ceux de l'insertion professionnelle. Il a été noté qu'une condition de « réussite » sur le plan de l'insertion était la présence et même l'implication de ces acteurs. Il n'y aura de mise en parcours que si le « avant » et le « après » sont bien portés par les opérateurs de l'insertion. C'est une parfaite illustration de la complémentarité entre actions collectives et parcours individuels. ■

Hélène CLOT